

# Commune de Saint-Dier-D'Auvergne



## **Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2026**

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soient jointes au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». Cette note répond à cette obligation pour la Commune.

Le conseil municipal, dans sa délibération du 27 juillet 2022 et après avis du comptable public en date du 17 juin 2022 a décidé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M 57 abrégée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le budget primitif de la Commune voté le 4 mars 2026 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il doit être voté en équilibre et doit dégager des ressources suffisantes du fonctionnement pour assurer en priorité le remboursement de la dette et financer les investissements.

La commune ne peut pas emprunter pour financer les dépenses de fonctionnement. L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer les dépenses d'investissement.



## **1. Fonctionnement**

Les charges à caractère général comprennent notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, à l'enfouissement des lignes télécom, aux divers contrats de maintenance, aux assurances, aux frais de télécommunication, à l'entretien des voiries, des bâtiments et espaces publics, aux services administratifs et des écoles (cantine, ...), sont estimées à 472 706,00 € soit 33,33 % des dépenses de fonctionnement.

Les charges de personnel sont évaluées à 478 271,00 € (salaires et charges y compris prime exceptionnelle du pouvoir d'achat) : la masse salariale représente 33,73 % des dépenses de fonctionnement (478 271,00 / 1 417 897,00 \* 100). **5 embauches (dont 3 agents contractuels) ont dû être réalisées suite à la suppression des emplois aidés.**

| Titulaires                   | Au 1 <sup>er</sup> janvier 2025               | Au 1 <sup>er</sup> janvier 2026               |
|------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Catégorie B                  | 1 rédacteur PP 2 <sup>e</sup> cl TC           | 1 rédacteur PP 2 <sup>e</sup> cl TC           |
| Catégorie C                  | 1 adjoint administratif TNC                   | 1 adjoint administratif TNC                   |
| Catégorie C                  | 1 adjoint administratif TC                    | 1 adjoint administratif TC                    |
| Catégorie C                  | 1 adjoint technique TNC                       | 3 adjoints techniques TNC                     |
| Catégorie C                  | 1 adjoint tech. PP 2 <sup>e</sup> cl TP (6/7) | 1 adjoint tech. PP 2 <sup>e</sup> cl TP (50%) |
| Catégorie C                  | 1 adjoint technique TC                        | 1 adjoint technique TC                        |
| Catégorie C                  | 1 adjoint technique PP 2 <sup>e</sup> cl TC   |                                               |
| Catégorie C                  | 1 ATSEM PCP 2 <sup>e</sup> me cl TNC          | 1 ATSEM PCP 2 <sup>e</sup> me cl TNC          |
| Catégorie C                  | 1 ATSEM PCP 2 <sup>e</sup> me cl TC           | 1 ATSEM PCP 2 <sup>e</sup> me cl TC           |
| <b>Non Titulaires</b>        | <b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2025</b>         | <b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2026</b>         |
| Contrats aidés CUI CAE / CEC | 5                                             | 0                                             |
| Catégorie C - contractuels   | 0                                             | 1 adjoint administratif TNC                   |
| Catégorie C - contractuels   | 0                                             | 3 adjoints techniques TNC                     |

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » est estimé à 109 317 € et est constitué des indemnités et cotisations retraites des élus, des droits d'utilisation de l'informatique en nuage, de la contribution obligatoire de la commune au budget du service départemental d'incendie et de

secours, des contributions obligatoires, des subventions allouées, 7,70 % des dépenses de fonctionnement.

Les charges financières du chapitre 66 s'établissent à 6 000,00 €. Les intérêts de la dette représentent 0,42 % des dépenses de fonctionnement.

Des charges exceptionnelles (titres annulés) et des dotations aux provisions d'un montant de 5 000,00 € représentent 0,35 % des dépenses de fonctionnement. Les dotations aux amortissements d'un montant de 10 675,00 € représentent 0,75 % des dépenses de fonctionnement.

Les recettes sont constituées par les produits et prestations de services (concessions aux cimetières, redevances d'occupation du domaine public, cantine, garderie scolaire...), les impôts et taxes (taxes foncières bâties et non bâties, attribution de compensation, FNGIR, fonds de péréquation intercommunal, taxes sur les droits de mutations...), les dotations, subventions et participations, la participation de la Caisse d'Allocations Familiales, la participation des communes aux frais de fonctionnement de l'École Primaire, les revenus des immeubles,... ainsi que l'excédent reporté de 2025 d'un montant de 573 815,67 €.

| <b>Recettes de fonctionnement</b>              |                       |
|------------------------------------------------|-----------------------|
| Produits des services                          | 55 000,00 €           |
| Impôts et taxes                                | 11 295,00 €           |
| Fiscalité locale                               | 300 000,00 €          |
| Dotations et participations                    | 345 782,00 €          |
| Autres produits de gestion courante            | 105 000,00 €          |
| Atténuations de charges                        | 10 000,00 €           |
| Produits financiers                            | 4,33 €                |
| Résultats reportés                             | 573 815,67 €          |
| <b>Total des recettes de fonctionnement</b>    | <b>1 417 897,00 €</b> |
| <b>Dépenses de fonctionnement</b>              |                       |
| Charges à caractère général                    | 472 706,00 €          |
| Charges de personnel et frais assimilés        | 478 271,00 €          |
| Autres charges de gestion courante             | 109 317,00 €          |
| Charges financières                            | 6 000,00 €            |
| Charges exceptionnelles                        | 5 000,00 €            |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections | 10 675,00 €           |
| Virement à la section d'investissement         | 335 928,00 €          |
| <b>Total des dépenses de fonctionnement</b>    | <b>1 417 897,00 €</b> |

Le conseil municipal adopte les taux d'imposition de la taxe d'habitation (13,27 %), du foncier bâti (44,47 %) et du foncier non bâti (93,37 %).

Le budget 2026 s'équilibre 1 417 897,00 € en dépenses et recettes de fonctionnement.

## **2. Investissement**

Des restes à réaliser (dépenses engagées mais non mandatées au 31 décembre 2025) d'un montant de 151 500,00 € sont reportés au budget primitif 2026, à savoir : 2 000,00 € pour les terrains DEJOUX, 70 000,00 € pour des travaux d'éclairage public (Leds pour la salle de la Briqueterie, Mise en conformité de l'éclairage public), 12 000,00 € (Protection des abat-sons de l'Église de St-Dier), 5 000,00 € pour la Briqueterie, 25 000,00 € pour l'installation de poteaux incendie, 25 000,00 € pour la voirie de Cublas, 12 500,00 € (divers matériels, mobiliers, ...).

En 2026, les principaux investissements sont à prévoir :

- Divers matériels (mobilier, informatique, ...)
- Participation aux travaux de la restauration du Collège,

- Réfection du toit de la Briqueterie
- Travaux sur le bâtiment des logements sociaux (3 et 5 rue de l'octroi) : réfection du toit ou amélioration d'un logement,
- Travaux d'accessibilité de l'Église, du Cimetière, de la Gendarmerie,
- Remplacement de la chaudière de la Mairie.

Un virement de la section de fonctionnement (chapitre 023) vers la section d'investissement (chapitre 021), à hauteur de 335 928,00 € est réalisé afin de financer ces opérations.

Des recettes d'équipement (subventions), financières (FCTVA, compte 1068) sont attendues et des opérations d'ordre doivent être réalisées (amortissements).

Des restes à réaliser (recettes non encore encaissées au 31 décembre 2025) d'un montant de 36 219,00 € sont à reporter au budget primitif 2025 (subventions pour les travaux d'améliorations énergétiques de l'École Primaire et de dissimulation des réseaux à Lachamp).

Un solde d'exécution positif de 34 588,22 € € doit être reporté.

| <b>Recettes d'investissement</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Subventions d'équipement (dont 36 219,00 € de restes à réaliser)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 62 909,00 €         |
| <i>Subvention Département : Enfouissement des réseaux Telecom : 2 720,00 € (dont 2 720,00 € de restes à réaliser), Améliorations énergétiques Ecole Primaire : 33 499,00 (dont 33 499,00 € de restes à réaliser), Voirie 2025 : 26 690,00 € → soit 62 909,00 €</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                     |
| Opérations réelles : FCTVA, TA                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 83 807,00 €         |
| Affectation C / 1068                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 80 692,78 €         |
| Amortissements                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 10 675,00 €         |
| Résultat reporté                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 34 588,22 €         |
| Virement de la section de fonctionnement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 335 928,00 €        |
| <b>Total des recettes d'investissement</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <b>608 600,00 €</b> |
| <b>Dépenses d'investissement</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                     |
| Immobilisations incorporelles ( <i>dont 0,00 € de restes à réaliser</i> )                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 0,00 €              |
| Néant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                     |
| Immobilisations corporelles ( <i>dont 17 500,00 € de restes à réaliser</i> )                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 36 500,00 €         |
| <i>Matériels informatiques : 5 500,00 € (dont 1 500,00 € de restes à réaliser), Mobilier : 7 000,00 € (dont 3 000,00 € de restes à réaliser), Autres : 19 000,00 € (dont 8 000,00 € de restes à réaliser), Briqueterie : 5 000,00 € (dont 5 000,00 € de restes à réaliser),</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                     |
| Immobilisations en cours ( <i>dont 0,00 € de restes à réaliser</i> )                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 255 000,00 €        |
| <i>Toit de la Briqueterie : 65 000,00 €, Immeuble 3 et 5 rue de l'octroi (soit toit, soit appartement) : 50 000,00 €, Accessibilité Eglise et cimetière : 70 000,00 €, Accessibilité bâtiment Gendarmerie : 70 000,00 €</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                     |
| Dépenses financières C / 1641                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 15 500,00 €         |
| Autres établissements publics                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 14 600,00 €         |
| Résultat reporté                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 0,00 €              |
| OPNI ( <i>dont 134 000,00 € de restes à réaliser</i> ) : Participation travaux cantine collège : 63 000,00 €, Participations TE 63 : 70 000,00 € (dont 70 000,00 € restes à réaliser Lachamp (Fin des travaux), Conformité EP LED bourg, LED Briqueterie), - Terrains DEJOUX 2 000,00 € (dont 2 000,00 € de restes à réaliser), Réfection appartement de la Poste : 20 000,00 €, Chaudière de la Mairie : 65 000,00 €, Protections abat-sons Eglise 12 000,00 € (dont 12 000,00 € de restes à réaliser), Poteaux incendie : 30 000,00 € (dont 25 000,00 € de restes à réaliser), Voirie CUBLAS : 30 000,00 € (dont 25 000,00 € de restes à réaliser) ... | 287 000,00 €        |
| <b>Total des dépenses d'investissement</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <b>608 600,00 €</b> |

Le budget 2026 s'équilibre à 608 600,00 € en dépenses et recettes d'investissement.

Le présent budget tel qu'il est présenté est adopté.

**Présents : 10, Contre : 00 Abstention : 00 Pour : 00**

Le conseil municipal autorise la réalisation des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 063-216303347-20260310-BP\_2026-BF

## **Emprunts**

Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (concernant la dette bancaire uniquement) est de 179 363,49 €.

Le niveau d'endettement se calcule en divisant le capital restant dû par le nombre d'habitants soit  $179\,363,49 / 586 = 306,08$  € par habitant.

**Le Maire**

**Nathalie SESSA**

